



CECILE DUFLOT  
MINISTRE DE L'ÉGALITÉ DES  
TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

ARNAUD MONTEBOURG  
MINISTRE DU REDRESSEMENT  
PRODUCTIF

FLEUR PELLERIN  
MINISTRE DÉLÉGUÉE AUPRES  
DU MINISTRE DU REDRESSEMENT PRODUCTIF, CHARGÉE  
DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,  
DE L'INNOVATION ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le 30 juillet 2012  
N° 056

## **Réception par le Gouvernement des évaluations individuelles définitives des 71 pôles de compétitivité**

Les 71 pôles de compétitivité ont fait l'objet d'une évaluation individuelle réalisée par le consortium BearingPoint-Erdyn–Technopolis ITD, dans le cadre de l'évaluation de la deuxième phase de la politique des pôles de compétitivité.

Les conclusions des évaluateurs sont dans leur ensemble positives. Elles traduisent la montée en puissance et la professionnalisation des pôles de compétitivité. Le Gouvernement se félicite de ce retour positif sur l'activité des pôles. Il indiquera, à l'automne, les grandes lignes de la politique qu'il entend mener.

Pour chacun des pôles, un dialogue avec les collectivités territoriales s'engagera au cours des prochains mois, notamment dans le cadre de la contractualisation entre les pôles et les pouvoirs publics. Le Gouvernement souhaite que les évaluations individuelles permettent à chaque pôle de préciser les conditions de son développement et/ou consolidation pour les années à venir.

Une minorité de pôles de compétitivité présente une moindre performance aux yeux des évaluateurs. Un dialogue plus approfondi sera engagé avec eux et les collectivités territoriales, pour partager ce diagnostic, en comprendre les raisons, et en tirer toutes les leçons.

### Contacts presse :

Cabinet de Cécile DUFLOT, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement :  
Tel. : 01 44 49 85 13

Cabinet d'Arnaud MONTEBOURG, ministre du Redressement productif :  
Tel. : 01 53 18 45 13

Cabinet de Fleur PELLERIN, ministre déléguée, chargée des Petites et Moyennes  
Entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique : Tel. 01 53 18 41 00



## Annexe 1 : Notation des pôles de compétitivité par le consortium d'évaluation

<b>Très performants :</b>
Aerospace Valley, Agrimip, Arve Industries, Axelera, Cap Digital, Capenergies, Eurobiomed, IAR, Images & Réseaux, I-Trans, LUTB, Lyonbiopole, Mer PACA, Minalogic, Moveo, Pegase, Systematic, Techtera, Tenerrdis, Vitagora
<b>Performants :</b>
Advancity, Alsace Biovalley, Aquimer, Astech, Atlanpole, Cancer Bio Santé, Céramique, Céréales Vallée, Cosmetic Valley, Derbi, Elopsys, EMC2, ID4Car, Imaginove, Materialia, Mer Bretagne, Novalog, Nutrition Santé Longévité, Optitec, Pôle européen de l'industrie des fruits et des légumes, Plastipolis, Pôle nucléaire Bourgogne, Finance Innovation, Risques, Route des lasers, S2E2, Solutions communicantes sécurisées, Transactions électroniques sécurisées, Trimatec, Valorial, Végépolys, Véhicule du Futur, Viaméca
Dont pôles 2010 : Alsace Energie Vie, Dream
<b>Moins performants :</b>
Elastopole, Fibre, Hippolia, Maud, Medicen, Microtechniques, Produits, arômes, senteurs et saveurs, Industrie du commerce, Qualimed, Qualitropic, Up-tex, Xylofutur
Dont pôles 2010 : Avenia, Eau, Hydreos, Team

Les pôles écotechnologies 2010 ont été évalués en tenant compte de leur jeunesse.



## **Annexe 2 : L'évaluation individuelle des pôles de compétitivité**

*L'évaluation de l'activité de chacun des pôles de compétitivité a été conduite entre décembre 2011 et avril 2012. Elle a pour but de rendre compte des résultats atteints par chaque pôle depuis sa création en termes de dynamique de développement et d'impacts finaux. Les évaluateurs ont apprécié tant la performance de la gouvernance du pôle que les premiers résultats obtenus tout particulièrement en matière économique.*

*Pour réaliser ces évaluations, les évaluateurs se sont rendus dans chacun des pôles. Au cours de leur visite, ils ont auditionné le président, le directeur et des représentants de la structure d'animation du pôle. Ils se sont également entretenus avec des représentants des différents types d'adhérents, entreprises, centres de recherche et organismes de formation.*

*Chaque visite de terrain a été précédée d'une analyse de la documentation existante sur le pôle, des données issues d'une enquête statistique auprès de la structure d'animation du pôle. A ces éléments se sont ajoutés les résultats d'une enquête de satisfaction auprès des membres du pôle. Enfin, ces échanges et analyses ont été nourris par les entretiens effectués auprès des différents acteurs régionaux et nationaux impliqués dans le suivi des pôles de compétitivité.*

*Ces évaluations individuelles ont été transmises, pour observations éventuelles, aux pôles concernés et à leurs principaux financeurs.*

*Les évaluations individuelles sont le deuxième volet du processus d'évaluation de la politique des pôles dont le rapport global a été remis au Gouvernement le 19 juin 2012.*

*L'évaluation de la politique des pôles de compétitivité et des pôles de compétitivité eux-mêmes a été pilotée conjointement par la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) et par la Délégation interministérielle à l'aménagement et à l'attractivité régionale (DATAR).*

*Les pôles de compétitivité sont des associations regroupant, autour de thématiques ciblées, un ensemble d'acteurs de l'innovation : entreprises petites et grandes, organismes de recherche, centres de formation. L'ensemble de ces membres participent à l'émergence de projets de R&D collaboratifs.*

*L'objectif des pôles de compétitivité est de renforcer l'écosystème territorial d'innovation et de croissance en structurant et en animant les filières régionales. Ils ont fortement contribué à l'attractivité de leur territoire. Mise en place lors du comité interministériel d'aménagement et du développement du territoire (CIADT) du 14 septembre 2004, la politique des pôles a fait l'objet d'une première évaluation externe en 2008, qui avait conclu au dynamisme des structures naissantes et à la mobilisation prometteuse des entreprises. En 2010, six éco-pôles ont été labellisés pour favoriser les transitions énergétique et environnementale.*